## Les Infos de Base

Mercredi 13 mars 2013 volume 16, numéro 11 ISSN 1492-0670

#### Dans ce numéro

État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase* Lois du Québec

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Liste des modifications apportées à l'*Infobase* Lois du Canada

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases

Gaudet Éditeur Itée 5278 rue Nantel Saint-Hubert QC J3Y 9A7 514/893-2526 (téléphone) 1-800/481-8702 (sans frais) 450/443-3642 (télécopieur) info@gaudet.qc.ca http://www.gaudet.gc.ca/



#### État de la publication

### L'Infobase Lois du Québec et la Statutes of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 11 du 13 mars 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2012, c. 30, 32, 36 et entrées en vigueur au 5 mars 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 mars 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette G.O.Q. ou dans une G.O.Q. antérieure.

### L'Infobase Règlements du Québec et la Regulations of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 11 du 13 mars 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 10 du 9 mars 2013.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 28 mars 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Gazettes officielles du Québec contient le texte intégral de la G.O.Q., Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 9 du 27 février 2013, et de la G.O.Q., Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 8 du 23 février 2013.

L'Infobase Lois annuelles du Québec et la Annual Statutes of Québec Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

### L'Infobase Lois du Canada, et la Statutes of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 25 février 2013 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 6 du 13 mars 2013.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 13 mars 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

### L'Infobase Règlements du Canada et la Regulations of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 6 du 13 mars 2013.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 13 mars 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Lois annuelles du Canada et la Annual Statutes of Canada Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec* — *Accès aux* règles est à jour au 22 février 2013.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 22 février 2013 et contient maintenant 9 096 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions*— *Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées* (*pour présidents et secrétaires*) est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

# Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur le bâtiment, RLRQ, c. **B-1.1**, aa. 29, 215, 282.

Entrée en vigueur à tous égards.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

# Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la méthode d'évaluation de la redevance annuelle et sur la méthode et la fréquence d'évaluation de la valeur marchande des bois sur pied achetés par les bénéficiaires en application de leur garantie d'approvisionnement, RLRQ, c. A-18.1, D. 167-2013 du 07-03-13, (2013) 145 G.O. 2, 922, nouveau.

Règlement d'application de la Loi sur le bâtiment, RLRQ, c. **B-1.1**, r. 1, aa. 3.5, 3.6, 4.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le bâtiment, D. 1264-2012 du 19-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 243, a. 1.

Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, RLRQ, c. C-26, r. 16.1, a. 2, ann. I.

Règlement modifiant le règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, Décision du 25-02-13, (2013) 145 G.O. 2, 926, aa. 1, 2.

Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'agronome hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'ordre des agronomes du Québec, RLRQ, c. C-26, Décision du 25-02-13, (2013) 145 G.O. 2, 925, nouveau.

Règlement sur les conditions de production des poulettes, RLRQ, c. M-35.1, Décision 9997 du 25-02-13, (2013) 145 G.O. 2, 943, nouveau.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

*Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. **C-46**, aa. 34-42, 494.

Loi sur l'arrestation par des citoyens et la légitime défense, L.C. 2012, ch. 9, aa. 2, 3.

Loi sur les banques, L.C. **1991, ch. 46**, a. 458.1.

Loi sur la révision du système financier, L.C. 2012, ch. 5, a. 46.

Loi sur l'assurance-emploi, L.C. **1996**, **ch. 23**, aa. 18, 21.

Loi visant à aider les familles dans le besoin, L.C. 2012, ch. 27, aa. 15, 16, 21, 152.03.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

# Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. F-4.

Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2002-36, ann.

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2013-25, a. 1.

Loi sur l'assurance-emploi, L.C. 1996, ch. 23.

Règlement sur l'assurance-emploi, DORS/96-332, aa. 38, 76.421, 93.

Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance-emploi, DORS/2013-26, aa. 1-3.

Règlement sur l'assurance-emploi (pêche), DORS/96-445, aa. 12.

Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance-emploi (pêche), DORS/2013-27, a. 1.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), L.C. **1999, ch.** 33.

Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules lourds et de leurs moteurs, DORS/2013-24, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Lors de la mise à jour d'octobre 2012, tous les sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» précédant les mentions alphanumériques ont été éliminés du site de l'Éditeur officiel.

#### On donne l'explication suivante :

« Les textes contenus dans le Recueil des lois et des règlements du Québec ne sont pas à strictement parler des textes refondus, mais plutôt des textes mis à jour de façon continue. Dans ce contexte, l'utilisation des sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» n'est plus justifiée. Le Service de refonte et de mise à jour a éliminé, le cas échéant, dans les lois et les règlements en vigueur, les sigles inscrits avant les mentions alphanumériques. »

Nous proposons l'uniformisation de l'utilisation des acronymes du nom du recueil RLRQ en français (Recueil des lois et des règlements du Québec) et CLRQ en anglais (Compilation of Québec Laws and Regulations) à la fois pour les lois et les règlements. Ainsi, les lois et règlements seront dorénavant présentés de la façon suivante dans Accès Légal :

Loi sur le Barreau, RLRQ, c. B-1.

Act respecting the Barreau du Québec, CQLR, c. R-1

Code de déontologie des avocats, RLRQ, c. B-1, r. 3.

Code of ethics of advocates, CQLR, c. B-1, r. 3.

#### Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimboinformatique **Wuala** pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui

n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse projetpilote@gaudet.qc.ca pour participer au projet-pilote.